

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures.

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Étaient présents : FOELLER Benoît, maire, BAYER Benjamin, BEIL Marie-Cécile, BEYL Sacha, BRAUN Marc, FOELLER Philippe, FRITZ Marie-Andrée, HAMMER Rémy, HUBSCH Franck, KLEIN Caroline, KLIPFEL Catherine, MATHERN Françoise, OESTERLE Anne, POLLONI Danielle, WAGNER Philippe.

Étaient absents excusés :

Était absent non excusé :

Convocation du 28 mai 2026

Élections sénatoriales : nomination des délégués et des suppléants

Ordre du jour

- Renouvellement partiel du comité de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) : nomination d'un délégué et d'un suppléant
- Divers

À l'ouverture de la séance, le maire expose qu'il y aurait lieu d'ajouter deux points à l'ordre du jour, nécessaires à l'avancement d'un dossier concernant les délaissés départementaux, à savoir :

- Déclassement de parcelles du domaine public au domaine privé
- Rétrocession des parcelles

Le conseil municipal est d'avis de soumettre ces points à la présente séance.

Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme KLIPFEL Catherine comme secrétaire de séance.

Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de SIEGEN est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1 des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel du Syndicat mixte, désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants.
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du Syndicat mixte, désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants.
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

À l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et les représentants des autres établissements publics membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP désigne, au sein de son organe délibérant, un électeur et un suppléant, qui seront appelés à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le maire en exercice est électeur et le premier adjoint est suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 juillet 2026.

Le conseil municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

Désigne M. FOELLER Benoît en qualité d'électeur titulaire, qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

Désigne Mme FRITZ Marie-Andrée en qualité d'électrice suppléante, qui sera appelée à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet

Déclassement du domaine public au domaine privé

Le maire expose que la commune a fait l'acquisition de délaissés départementaux afin de pouvoir les rétrocéder aux propriétaires intéressés par l'acquisition de ces bouts de terrain limitrophes de leur propriété.

Afin de pouvoir procéder à cette démarche, il est nécessaire de transférer ces parcelles au domaine privé.

Après avoir entendu l'exposé du maire, il est procédé à la délibération sur ce point.

Ne participent pas à ce débat : M. le maire Benoît FOELLER, Benjamin BAYER, OESTERLE Anne et FOELLER Philippe.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable.

11 voix POUR.

Rétrocession de terrains

Ne participent pas à ce point : M. le maire Benoît FOELLER, Benjamin BAYER, OESTERLE Anne, FOELLER Philippe.

L'adjointe au maire présente au conseil municipal l'intérêt de rétrocéder aux riverains intéressés les surfaces délaissées limitrophes à leur propriété.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au maire, le conseil municipal, après délibération, décide :

- de charger le maire de contacter les propriétaires pour leur faire part de la possibilité d'acquérir ces parcelles ;
- de rétrocéder ces surfaces à l'euro symbolique ;
- de préciser que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser l'adjointe au maire, Mme FRITZ Marie-Andrée, à signer les actes notariés relatifs à cette action.

Adopté par 11 voix POUR.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Divers

➤ Éclairage public

Il sera procédé à la transmission d'un tract donnant la possibilité aux foyers de donner leur avis concernant l'extinction de l'éclairage la nuit.

Trois possibilités de réponse sont proposées :

- Laisser allumer toute la nuit
- Éteindre de minuit à 4 heures
- Éteindre de 23 h à 5 heures

Les réponses devront parvenir en mairie pour le 1^{er} juillet.

➤ Conteneur à bouteilles

Afin de réduire les nuisances liées au dépôt des bouteilles, une affiche sera mise en place afin de rappeler aux usagers le respect du voisinage et les horaires adaptés.

➤ Secrétariat de la mairie

Mme Klein Caroline présente le compte rendu des entretiens menés dans le cadre du recrutement au poste de secrétaire de mairie.

Deux candidates ont été retenues pour un second entretien, organisé en mairie le 15 mai 2026, en présence du bureau de recrutement composé de Mme Fritz Marie-Andrée, Mme Klipfel Catherine, adjointes au maire, ainsi que de Mme Klein Caroline.

À l'issue de ces échanges et après concertation, la candidature de Mme FOELLER Camille a été retenue.

Elle effectue actuellement une immersion à la mairie d'Oberlauterbach suivie d'une formation de deux mois, sous le tutorat de Mme APPELHAUSER Clarisse, secrétaire de mairie à Oberlauterbach. Cette période de formation sera prise en charge par Pôle emploi.

M. Wagner Philippe fait remarquer que l'embauche de la fille du maire pourrait susciter des interrogations quant à son bien-fondé.

M. Benoit Foeller explique que toutes les démarches préalables ont été effectuées afin de vérifier qu'aucun conflit d'intérêts n'existe et que la procédure de recrutement a été menée dans le respect des règles en vigueur.

➤ Inondation et coulées de boue

La commune a été relativement épargnée lors des dernières intempéries. Afin de pouvoir nettoyer si besoin, il serait opportun de s'équiper de deux lances et de tuyaux, qui seront stockés dans la commune.

➤ État des restes à payer

Le maire fait le compte rendu des restes à payer. Il est à noter que des loyers restent impayés. Une suite sera donnée afin de récupérer les sommes dues.

➤ SIVOM du Warschbach

Le maire informe que, suite aux élections, M. SITTER Fabien est le président du SIVOM.

Les différents points abordés lors de la réunion :

- Remplacement du chauffage estimé à 140 000 €
- Remplacement de la ventilation, travaux estimés à 130 000 €

Marie-Cécile Beil demande quelle était la conclusion des travaux de forage entrepris.

M. BEYL Sacha et Mme KLIPFEL Catherine, qui étaient les délégués de l'équipe précédente, répondent que le forage entrepris n'a abouti à aucun résultat.

Les coûts s'élèvent à environ 43 000 €, dont 20 000 € subventionnés par l'ADEME.

➤ Réception des mails

Il a été décidé que les mails susceptibles d'intéresser les conseillers seront transférés.

➤ Fête-Dieu

Une mise au point est faite afin de compléter les équipes nécessaires pour la procession du dimanche 31 mai. Marc quitte la réunion à 20 h 45 pour rejoindre son équipe de nuit.

➤ Enjeux prioritaires

Marie-Andrée fait le point sur le retour des avis concernant les moyens à mettre en place pour valoriser la commune.

Il est à retenir que le lien social et intergénérationnel ainsi que la vie associative ont été mentionnés, l'accessibilité piste cyclable Siegen-Salmbach.

Elle soumet l'idée d'une soirée « lecture » afin de réunir les habitants. Cette proposition est à réfléchir.

➤ Géothermie

Marie-Cécile Beil présente un article paru dans les DNA concernant la géothermie, dans lequel la commune de Siegen est également mentionnée. Le maire indique qu'aucune information n'a été donnée à la commune.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 6 juillet à 19 heures. Rendez-vous 18 h 30 à l'ancienne école de Siegen pour faire un état des lieux.

Séance levée à 21 h 00.